UZEIN
ENTRE TERRE ET CIEL

Conseil Municipal du 29 Septembre 2017

COMPTE RENDU

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. CASTET Éric, M. CASSAIGNE Patrick, M. CAZALA Serge, Mme CAZABAN Sylvie, M. CIESLAK Jean, Mme DARRACQ Catherine, Mme GOUVENOU Sophie, M. LAFARGUE François, M. LARROZE Éric, Mme PECCOL Marijo, M. SANCHEZ Antoine.
ÉTAIT ABSENTE/REPRÉSENTÉE : Mme BARDET Sylvie (procuration donnée à Mme CAZABAN Sylvie).
ÉTAIT ABSENT/EXCUSÉ : M. JOANCHICOY Xavier.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GOUVENOU Sophie.

ORDRE DU JOUR
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :
→ Ajout de cinq points supplémentaires : Atelier « Jeunes » 2017, Motion contre la fermeture de l'édition locale de France 3, Motion contre la fermeture de la maternité d'Oloron Sainte Marie, Précision sur les tarifs du service périscolaire et des TAP pour l'année scolaire 2017/2018, Adhésion au Conseil en Energie Partagé du SDEPA.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, la modification de l'ordre du jour.

- Réhabilitation de la salle des associations : plan de financement prévisionnel (demande de subvention : DETR),
- Travaux de voirie 2017 : plan de financement prévisionnel (demande de subvention : Conseil Départemental),
- Demande de prêt de la Salle Polyvalente,
- Atelier « Jeunes » 2017,
- Motion contre la fermeture de l'édition locale de France 3,
- Motion contre la fermeture de la maternité d'Oloron Sainte Marie,
- Précision sur les tarifs du service périscolaire et des TAP pour l'année scolaire 2017/2018,
- Adhésion au Conseil en Energie Partagé du SDEPA.

Le procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

1. Réhabilitation de la Salle des Associations en restaurant scolaire : plan de financement prévisionnel :
Suite à l'incendie du restaurant scolaire le 28 Mai 2017, le service de restauration scolaire a été provisoirement déplacé à la Maison pour Tous. Or, la Maison pour Tous n'a pas vocation à accueillir ce type de prestation : il est destiné à un usage associatif sportif, et à un usage locatif pour des animations/repas des particuliers. De plus, Les conditions d'hygiène, spécifiques en termes de restauration scolaire, sont tolérables, mais non optimales.
Au vu de l'importance du coût des frais d'installation et de locations de modulaires de restauration scolaire,
Au vu de la prise en charge partielle, qui plus est, limitée dans le temps de ces frais par l'assurance DAB (Dommages aux Biens),
Attendu que le règlement du sinistre de l'incendie du restaurant scolaire sera long (à minima 3 ans, la procédure judiciaire allant débuter courant Octobre 2017),
Monsieur le Maire fait la présentation au Conseil Municipal d'un projet de réhabilitation de la Salle des Associations, qui ferait ainsi office de restaurant scolaire provisoire jusqu'à la reconstruction du bâtiment attitré.
Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 198 446.47 € HT, frais de maîtrise d'œuvre compris.
Il convient maintenant de solliciter le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération, dont le plan de financement HT serait le suivant :

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	MONTANT HT EN €	%
Montant de subvention DETR sollicité	➢ 69 456.26 €	35 %
Montant des autres aides sollicitées : ➢ Autre aide de l'État ➢ Conseil Départemental ➢ Conseil Régional ➢ Autres : Fond de concours CAPBP	 ➢ ➢ ➢ ➢ 59 533.94 €	 30 %
Part du porteur de projet (autofinancement)	➢ 69 456.27 €	35 %
TOTAL	**198 446.47 € HT**	**100 %**

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Réhabilitation de la Salle des Associations en restaurant scolaire : sollicitation du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Il appartient à présent aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, avec le plan de financement HT suivant :

Dépenses HT	Montant en €	Recettes	Montant en €
Acquisitions immobilières		**Fonds européens** ☐ FEDER ☐ FEADER	--
Frais de maîtrise d'œuvre	**17 400,00 €**	**État :** ☐ FNADT ☑ **DETR** ☐ Autre (ministère)	**69 456.26 €**
Travaux	**181 046.47 €**	**Région Nouvelle Aquitaine:**	
		Département Pyrénées Atlantiques :	
		Communautés d'agglomération (FDC) (30% du coût total HT)	**59 533.94 €**
		Autofinancement commune (HT):	**69 456.27 €**
		Autres (à préciser) :	
TOTAL HT	198 446.47 €	**TOTAL HT**	**198 446.47 €**
TVA (hors maîtrise d'œuvre)	36 209,29 €		
TOTAL TTC	**234 655.76 €**		

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques : travaux de voirie communale 2017

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de maintien de la voirie communale, les priorités ayant été arrêtées par la Commission Voirie.
Il ajoute que le dossier de subvention a été établi, et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 33 891.00 € HT.
Il convient maintenant de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour cette opération.
-> Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Demande de prêt de la Salle Polyvalente : Association Arts Muse et Vous

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour le prêt de la salle polyvalente le Samedi 16 Juin 2018 par l'association Arts Muse et Vous. Cette dernière souhaiterait en effet organiser une représentation gratuite de deux de leurs spectacles et de ce fait souhaiterait profiter de l'infrastructure précitée.
Etant donné l'implication communale de la dite association, et la gratuité de la représentation, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser cette occupation à titre gracieux.
-> Proposition adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

5. Atelier « Jeunes » 2017:

Madame Marijo PECCOL, en charge du dossier, fait la présentation du projet d'un atelier « Jeunes » pour les vacances de Toussaint.
Il se déroulera du 23 au 27 octobre 2017, sur 5 ½ journées, et sera réservé aux jeunes de 14 à 16 ans. Le projet sera l'embellissement floral et paysager de la place de la mairie, du devant de la bibliothèque et d'un parterre au cimetière. En cas de pluie, des travaux de peinture en intérieur pourront être programmés : ponçage et peinture du portail du cimetière (à l'atelier municipal).
Une bourse de 90 € sera attribuée à chaque jeune au terme du contrat. L'encadrement sera effectué par deux élus et un agent communal.
-> Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Motion contre la disparition de l'édition locale du journal de France 3:

Les membres du Conseil Municipal de la Commune d'UZEIN dénoncent la disparition des éditions locales "Béarn" et "Pays Basque" du journal de France 3.

Suite à l'annonce par la direction générale de la fin de nombreuses éditions locales de France 3, les élus locaux font part de leur soutien pour un maintien de ces éditions, permettant de préserver la visibilité et l'accès à l'information de proximité des territoires locaux.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'UZEIN, à l'unanimité :

DENONCE la suppression des éditions locales de France 3, qui traduit une recentralisation,

RECLAME de voir maintenue une information locale traduisant la diversité des territoires,

FAIT PART de ses craintes sur les suppressions d'emplois qui découleront à terme de ces dispositions.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Motion contre la fermeture du service de maternité de l'Hôpital d'Oloron Sainte Marie:

Les membres du Conseil Municipal de la Commune d'UZEIN dénoncent le projet de fermeture du service de maternité de l'Hôpital d'Oloron-Sainte-Marie visant à détériorer encore davantage les services aux publics en milieu rural.

La commission spécialisée pour l'organisation des soins de l'Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) a le 7 juillet dernier adopté un avis défavorable au renouvellement de l'autorisation d'obstétrique de l'hôpital d'Oloron-Sainte-Marie, et il est prévu qu'à partir du 20 décembre prochain le service de maternité de l'hôpital ferme. Or, plusieurs éléments ne justifient pas cette fermeture. Tout d'abord, la situation géographique de certaines zones qui rend difficile, fastidieux voire dangereux l'accès aux maternités les plus proches. Ensuite, la natalité est suffisante sur le territoire pour pouvoir faire vivre la maternité de ce centre hospitalier. Enfin, les acteurs locaux ont engagé des démarches pour le recrutement de médecins, et ont trouvé le nombre de gynécologues et de pédiatres suffisant demandé par l'ARS.

À ce jour, et malgré l'engagement des élus pour sauver la maternité d'Oloron-Sainte-Marie, maillon essentiel du système de soin et constituant un service public de proximité en Haut-Béarn indispensable, aucune information ou décision n'a encore été communiquée.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'UZEIN, à l'unanimité :

DENONCE l'atteinte pouvant être portée au système de soins en éloignant des bassins de vie des services médicaux de proximité,

FAIT PART de ses craintes liées à une fermeture de ce service qui mettrait un peu plus en péril les services publics de proximité à la population.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

8. Tarifs service périscolaire de l'année scolaire 2017/2018 : précision sur le tarif TAP:

Par délibération du 30 Juin 2017, le Conseil Municipal avait décidé de fixer les tarifs du service accueil périscolaire et des TAP pour la rentrée 2017/2018.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une précision à cette grille tarifaire : le tarif pour un enfant participant uniquement aux TAP méridiens.

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Périscolaire (matin ou/et soir)	15 € (ext : 20 €)*	12 € (ext : 16 €)	10 € (ext : 13 €)
TAP ou Périscolaire (matin ou/et soir) + TAP	25 € (ext : 33 €)	20 € (ext : 26 €)	15 € (ext : 20 €)
Plage exceptionnelle	2 €		

*(ext) = tarif appliqué pour les non-résidents ayant une école publique dans leur commune de domiciliation.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

9. Conseil en Energie Partagé entre la Collectivité et le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO_2).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDEPA propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Energie » du SDEPA, la collectivité d'UZEIN souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération du bureau syndical n°2015-028 du 8 décembre 2015, le coût de cette adhésion est de 0,25 € par habitant et par an, le recensement de la population totale étant fixé au 1er janvier de l'année en cours et la collectivité s'engage pour 3 années dans la démarche.
-> Proposition adoptée à l'unanimité.

Affiché le 04 Octobre 2017.
Le Maire, Éric CASTET.